Fédération des patrons opticiens et optométristes du Grand-Duché de Luxembourg

Annexe III

Tarifs applicables à partir du 01.01.2021

tenant compte de la modification apportée par le Mémorial A n° 1029 du 18.12.2020 et de l'avenant au Mémorial A n° 9 du 07.01.2021

Listes prévues à l'article 8 de la convention conclue entre la Fédération des patrons opticiens et optométristes du Grand-Duché de Luxembourg et l'Union des caisses de maladie

Liste A. Verres optiques à définition d'image ponctuelle

Remarque: les 2 positions, marquées par deux tirets (--) indiquent pour chaque code le champ de vision. 1ère position = D (droit) ou = G (gauche). 2e position = L (loin) ou = P (près)

No	Libellé	Code	Tarif au 01.01.2021
	I. Verre Unifocal - Indice de réfraction n ≤ 1.5 et nombre d'Abbe = 58		
1	Minéral degré de réfraction < 6,00	301.1	23,00
2	Minéral degré de réfraction ≥ 6,00	302.1	31,50
3	Organique degré de réfraction < 6,00	301.4	30,00
4	Organique degré de réfraction ≥ 6,00	302.4	54,00
	II. Verre bifocal - Indice de réfraction n ≤ 1.5 et nombre d'Abbe = 58		
1	Minéral degré de réfraction < 6,00	311.1	95,90
2	Minéral degré de réfraction ≥ 6,00	312.1	137,00
3	Organique degré de réfraction < 6,00	311.4	98,00
4	Organique degré de réfraction ≥ 6,00	312.4	140,00
	III. Verre multifocal - Indice de réfraction n \leq 1.5 et nombre d'Abbe = 58		
1	Minéral degré de réfraction < 6,00	321.1	182,70
2	Minéral degré de réfraction ≥ 6,00	322.1	261,00
3	Organique degré de réfraction < 6,00	321.4	134,75
4	Organique degré de réfraction ≥ 6,00	322.4	192,50
	IV. Verre à indice de réfraction élevé		
	a) Unifocal minéral - Indice de réfraction n ≥ 1,7 et nombre d'Abbe = 39		
1	Minéral degré de réfraction < 6,00	331.1	84,35
2	Minéral degré de réfraction ≥ 6,00	332.1	120,50
	b) Unifocal organique - Indice de réfraction n ≥ 1,67 et nombre d'Abbe = 32		
1	Organique degré de réfraction < 6,00	331.4	123,55

2	Organique degré de réfraction ≥ 6,00	332.4	176,50
	c) Bifocal organique - Indice de réfraction n ≥ 1,67 et nombre d'Abbe = 32		
1	Organique degré de réfraction < 6,00	341.4	104,88
2	Organique degré de réfraction [6,00 - 10,00[342.4	183,53
3	Organique degré de réfraction ≥ 10,00	343.4	262,18
	d) Multifocal organique - Indice de réfraction n ≥ 1,67 et nombre d'Abbe = 32		
1	Organique degré de réfraction < 6,00	351.4	144,20
2	Organique degré de réfraction [6,00 - 10,00[352.4	252,35
3	Organique degré de réfraction ≥ 10,00	353.4	360,50
	V. Verre unifocal lenticulaire Formlenti		
1	Minéral	361.1	249,30
2	Organique	361.4	168,75
	VI. Verre unifocal organique Aphal		
1	Organique	371.4	154,80
	VII. Verre bifocal organique Aphal		
1	Organique	381.4	209,25
	IX. Suppléments		
1	Verre prismatique unifocal + et - 0,50 à 6,00 cm/m (exclus)	390.0	41,85
2	Verre prismatique unifocal ≥ 6,00 cm/m	391.0	46,50
3	Verre prismatique multifocal	392.0	46,50
4	Supplément pour verre minéral teinté	393.1	31,05
5	Supplément pour verre organique teinté	394.4	21,00
6	Supplément pour cylindre > 4,00	395.0	21,50
7	Supplément pour trempe d'un verre minéral	396.1	22,30

Liste B. Divers

No	Libellé	Code	Tarif au 01.01.2021
1	Monture de lunettes à verres vision loin ou de type bifocal	ML200.0	30,00
2	Monture de lunettes à verres vision près	MP200.0	30,00
3	Branche	MD201.0	10,00
4	Face	MD202.0	20,00
5	Verre d'occlusion blanc	220.0	27,00
6	Obturateur	223.0	36,00
7	Occlusif Ryser	224.0	18,00

8	Prisme Press-ON	225.0	54,00
9	Lentille Press-ON	226.0	54,00
10	Monture spéciale pour aide visuelle grossissante	230.0	205,80
11	Lunettes-loupes bifocales, verres sphériques (R 22 Lenti)	231.0	324,60
12	Téléloupe monoculaire (Lupenbrille)	233.0	158,70
13	Téléloupe binoculaire	234.0	339,30
14	Télélunettes monoculaires (Fernrohrbrille)	235.0	436,10
15	Télélunettes binoculaires	236.0	986,35
16	Bonnette d'approche pour télélunettes	237.0	97,90
17	Téléloupe A à prisme monoculaire (Prismenlupenbrille A)	238.A	482,85
18	Bonnette d'approche pour téléloupe A	239.0	97,90
19	Téléloupe B à prisme monoculaire	240.A	1276,35

Liste C. Prothèses de contact

No	Libellé	Code	Tarif au 01.01.2009
	Lentille de contact cornéenne semi-flexible à surfaces hydrophiles, aux paramètres topographiques		
1	Equipement unilatéral	250.1	150,00
2	Equipement bilatéral	250.2	250,00
3	Renouvellement d'une lentille endéans les premiers six mois	250.3	100,00
	Lentille de contact souple à surfaces hydrophiles, aux paramètres topographiques		
1	Equipement unilatéral	251.1	150,00
2	Equipement bilatéral	251.2	250,00
3	Renouvellement d'une lentille endéans les premiers six mois	251.3	100,00
	Lentille de contact cornéenne semi-flexible à surfaces hydrophiles asphériques ou toriques		
1	Equipement unilatéral	252.1	175,00
2	Equipement bilatéral	252.2	320,00
3	Renouvellement d'une lentille endéans les premiers six mois	252.3	140,00
	Lentille de contact souple à surfaces hydrophiles asphériques ou toriques		

Equipement unilatéral	253.1	200,00
Equipement bilatéral	253.2	350,00
Renouvellement d'une lentille endéans les premiers six mois	253.3	125,00
Verre de contact scléro-cornéen à surfaces sphériques et asphériques		
Equipement unilatéral	254.1	204,80
Equipement bilatéral	254.2	361,30
Renouvellement d'une lentille endéans les premiers six mois	254.3	144,50
Coque sclérale teintée avec iris artificiel		
Equipement unilatéral	255.1	228,80
Equipement bilatéral	255.2	421,50
Renouvellement d'une lentille endéans les premiers six mois	255.3	168,60
Lentille cornéenne hydrophile souple avec iris teinté		
Equipement unilatéral	256.1	350,00
Equipement bilatéral	256.2	550,00
Renouvellement d'une lentille endéans les premiers six mois	256.3	225,00
Lentille de contact souple à forte hydrophilie pour indication thérapeutique		
Par pièce	257.1	220,00
Lentille de contact à foyers multiples		
Equipement unilatéral	258.1	250,00
Equipement bilatéral	258.2	400,00
Renouvellement d'une lentille endéans les premiers six mois	258.3	175,00
Prestations de services :		
Supplément pour lentilles de contact teintées	259.1	15,60
Traitement et aseptisation des lentilles souples pour améliorer l'état des surfaces une fois par an	259.2	12,00
Séance de vérification de l'état des lentilles de contact 1 fois par an	259.3	6,10
Séance de vérification de l'état des lentilles de contact 2 fois par an	259.4	12,00
Rénumeration des séances d'essai pour les cas où il y a impossibilité de fournir une prothèse à cause de l'hypersensibilité des milieux antérieurs de l'oeil par séance	259.5	13,30
Rénumeration des séances d'essai pour les cas où il y a impossibilité de fournir une prothèse à cause de	259.6	75,00
	Equipement bilatéral Renouvellement d'une lentille endéans les premiers six mois Verre de contact scléro-cornéen à surfaces sphériques et asphériques Equipement unilatéral Equipement bilatéral Renouvellement d'une lentille endéans les premiers six mois Coque sclérale teintée avec iris artificiel Equipement unilatéral Equipement bilatéral Renouvellement d'une lentille endéans les premiers six mois Lentille cornéenne hydrophile souple avec iris teinté Equipement unilatéral Equipement bilatéral Renouvellement d'une lentille endéans les premiers six mois Lentille de contact souple à forte hydrophilie pour indication thérapeutique Par pièce Lentille de contact à foyers multiples Equipement unilatéral Equipement bilatéral Renouvellement d'une lentille endéans les premiers six mois Prestations de services: Supplément pour lentilles de contact teintées Traitement et aseptisation des lentilles souples pour améliorer l'état des surfaces une fois par an Séance de vérification de l'état des lentilles de contact 1 fois par an Séance de vérification de l'état des lentilles de contact 2 fois par an Rénumeration des séances d'essai pour les cas où il y a impossibilité de fournir une prothèse à cause de l'hypersensibilité des milieux antérieurs de l'oeil par séance	Renouvellement d'une lentille endéans les premiers six mois Verre de contact scléro-cornéen à surfaces sphériques et asphériques Equipement unilatéral254.2 Renouvellement d'une lentille endéans les premiers six mois254.3 Coque sclérale teintée avec iris artificiel Equipement unilatéral255.1 Equipement unilatéral255.2 Renouvellement d'une lentille endéans les premiers six mois255.3 Lentille cornéenne hydrophile souple avec iris teinté Equipement unilatéral256.1 Equipement unilatéral256.2 Renouvellement d'une lentille endéans les premiers six mois256.3 Lentille de contact souple à forte hydrophilie pour indication thérapeutique Par pièce257.1 Lentille de contact à foyers multiples Equipement unilatéral258.1 Equipement bilatéral258.2 Renouvellement d'une lentille endéans les premiers six mois258.3 Prestations de services: Supplément pour lentilles de contact teintées259.1 Traitement et aseptisation des lentilles souples pour améliorer l'état des surfaces une fois par an259.2 Séance de vérification de l'état des lentilles de contact 1 fois par an259.4 Rénumeration des séances d'essai pour les cas où il y a impossibilité de fournir une prothèse à cause de l'hypersensibilité des milieux antérieurs de l'oeil par séance Rénumeration des séances d'essai pour les cas où il y a

La présente publication ne constitue qu'un instrument de consultation. Elle ne remplace pas les publications officielles au Mémorial qui sont les seules faisant foi.